



Bulletin municipal  
Décembre 2024







## SOMMAIRE



- ▶ Le mot du Maire
- ▶ La Boule Arrensoise championne !
- ▶ Du côté des associations
- ▶ Les travaux de la rue des Costes
- ▶ Le projet Micro-crèche / Pôle de services
- ▶ Le projet d'itinéraire mobilités douces en Val d'Azun



- ▶ Le point sur d'autres projets en cours :
  - La réhabilitation des logements de la Mairie
  - Le projet de l'ancien hôtel de l'Edelweiss
  - Le remplacement du chauffage de l'école

- ▶ Les outils de communication de la Mairie

- ▶ Le prix de l'eau

- ▶ Un focus sur les estives communales

- ▶ Des informations en bref

- La fréquentation de l'école
- Une nouveauté pour les illuminations de Noël
- Les plages de dépôt de Marsous
- La reprise des travaux de la route du Soulor
- La réhabilitation des voies-école d'escalade du Larribet

- ▶ Des informations de la Communauté de Communes

- ▶ Des informations utiles



Le Conseil municipal vous donne rendez-vous  
le vendredi 10 janvier, à partir de 18h30  
à la salle des fêtes,  
pour fêter ensemble la nouvelle année  
à l'occasion des vœux de la Commune.

(Inscription souhaitée auprès du secrétariat  
de la Mairie : 05 62 97 02 54)



## LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

L'incertitude politique créée par la période électorale de l'année 2024 ne permet pas aujourd'hui d'avoir une vision précise sur les finances publiques pour l'année 2025.

Cependant, au regard de ses engagements, la Commune peut mener à bien ses projets d'investissement structurants pour notre village avec le démarrage des travaux de la construction de la micro-crèche, le changement du mode de chauffage de l'école étant reporté en 2025.

De même, afin de répondre à une demande de recherche de location à l'année de plus en plus importante, la Municipalité souhaite entreprendre la réhabilitation et la rénovation énergétique de ses logements inoccupés.

A travers ses projets et son dynamisme, la Commune a pu procéder à l'embauche d'un emploi aidé afin de renforcer ses équipes.

Je remercie le personnel communal pour son engagement dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

Je remercie le Conseil municipal qui œuvre à la bonne gestion de la Commune.

L'abandon ou le report de projet sont les décisions les plus difficiles à prendre.

Je souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année 2024.

*Jean-Pierre CAZAUX*  
*Maire d'Arrens-Marsous*

## ► La Boule Arrensoise championne !



En début d'automne, le Championnat départemental des clubs de pétanque des Hautes-Pyrénées a débuté. Après un parcours semé de pièges lors de la phase préliminaire de la compétition de 3ème division, notre équipe a brillamment terminé première de sa poule et s'est donc qualifiée pour les phases finales.

Le dimanche 27 octobre 2024, direction La Barthe de Neste pour défendre les couleurs arrensoises. C'est avec le statut de petit poucet que notre équipe s'avance vers le tirage au sort de la demi-finale ! Nous affrontons l'équipe d'Ibos, grande favorite pour le titre, mais que nous battons 22 à 14 avec panache. C'est un véritable exploit qui nous assure la montée en 2ème division, ce qui est historique pour notre club.

Et maintenant place à la finale pour aller chercher le titre face à nos amis lourdais. Pour commencer, les tête à tête : avec 4 victoires à 2 (8 à 4), ça part bien. Voilà maintenant les doublettes et Lourdes renverse la rencontre avec les 3 doublettes gagnées ! Les voilà en tête avant les triplettes 16 à 8...

Pas le choix pour nous, il faut aller gagner les 2 triplettes pour s'imposer dans cette finale. Avec notre groupe de copains et nos supporters venus nous encourager, nous arrivons à gagner ces 2 triplettes qui nous offrent la victoire et ce titre de champions de 3ème division sur le score de 20 à 16.



Nous sommes CHAMPIONS de la 3ème division. Et nous montons en 2ème division l'an prochain. Voilà une belle récompense pour notre club qui se structure pas à pas avec des effectifs en hausse constante, l'arrivée de jeunes et de féminines et la mise en place de calendriers d'entraînements et de compétitions sérieux.

Le dimanche 17 novembre, Romain Bonahon a été reçu au siège du Comité départemental et s'est fait remettre les trophées gravés au nom de la Boule Arrensoise. C'est en héros qu'il est arrivé à la salle des fêtes pour les présenter à notre grande famille, en présence de Jean-Pierre Cazaux, Jean Haurat et Fabien Montauban qui nous ont fait l'honneur de célébrer avec nous ce moment historique pour notre club.

**Bravo à tous les joueurs,  
merci à nos supporters  
et vive la Boule Arrensoise !**



## ► Du côté des associations

### Forum des associations :

*Le 8 septembre dernier, les communes du Val d'Azun, avec le soutien du Tiers Lieu d'Azun, ont organisé le premier « Forum des associations du Val d'Azun » à la salle des fêtes d'Arrens-Marsous.*

*C'était l'occasion pour les associations présentes de se faire connaître, de rencontrer les habitants, mais aussi d'échanger entre associations ; et ce dernier point a été une grande réussite. Cet évènement valléen aura vocation à être proposé chaque année dans une commune différente.*

**Les associations, toujours aussi dynamiques, ont connu pour certaines d'entre elles quelques changements liés aux aléas de la vie.**

**Joens d'Azun** : le nouveau bureau a opté pour une présidence collégiale avec Maryse Cazajous, Bernadette Lacoste, Martine Champagne, Marthe Pellafigue et Eliane Fratini. Les activités ont redémarré très chaleureusement avec la traditionnelle soirée Beaujolais organisée le troisième jeudi de novembre comme il se doit.



**Ski club d'Azun** : un nouveau président a été nommé à la tête du club, il s'agit de Simon Tirat. Nous espérons que les conditions d'enneigement de cet hiver faciliteront les entraînements à domicile et l'organisation de courses sur la vallée. La saison dernière, une des courses du « challenge du jeune fondeur » a dû être délocalisée au plateau de Beille, avec ce que cela entraîne comme difficultés et frais de déplacement supplémentaires ; la fin de saison plus favorable a permis de belles rencontres au Soulor et à Couraduque au mois de mars.



**Balai'tous Ensemble** : l'association des Producteurs et Commerçants du Val d'Azun a changé de cap et de nom pour s'affranchir de l'étiquette "Producteurs et Commerçants" qui pouvait être ressentie comme un frein par les personnes désireuses de s'impliquer en tant que bénévoles. C'est donc un nouveau départ pour l'Association Balai'tous Ensemble, mais l'objectif reste le même : partager de jolis moments qui profitent à toutes et à tous. On leur doit en particulier l'animation des marchés d'été, l'organisation des marchés de Noël et nouveauté 2024, une soirée musicale « Le gros son de ses morts » le 2 novembre.



**Esclops d'Azun** : il n'est pas possible d'énumérer tous les résultats obtenus par les Esclops en courses, trails et cross tant les verts sont sur la brèche les week-ends ; il suffit de les suivre sur Facebook pour ne rien perdre de leurs activités.

En semaine, les entraînements permettent des parcours dans toute la vallée en fonction des conditions et des présents. A noter, le rendez-vous des Esclops Girls tous les lundis !

En 2025, le club fêtera dignement les 10 ans du trail des Gabizos.





**Club des Jeunes d'Azun** : le bureau a été renouvelé ; Laure Bochelen est la nouvelle présidente, secondée par Clément Domec, vice-président. 2024 a vu la création d'un club pour les ados ; ils sont environ une vingtaine à le fréquenter.

En plus de toutes les activités proposées aux jeunes et aux moins jeunes, le CJA a organisé en 2024 deux évènements importants : le carnaval au mois de mars (voir le bulletin de juin 2024) et **les 50 ans de la Maison des Jeunes** en juin.

En effet, le 15 juin 1974, il y a donc 50 ans, la Maison des Jeunes était inaugurée par Camille LEBRETON, alors maire d'Arrens-Marsous. Ce bâtiment a permis, depuis cette date, d'accueillir les activités de l'association créée en 1968.



Après avoir fêté les 50 ans de l'association en 2018, le Club des Jeunes d'Azun a souhaité célébrer ce nouvel anniversaire : une belle journée festive et musicale a donc été organisée pour le fêter dignement.

En partenariat avec la Mairie, une plaque rappelant cet évènement et ceux qui en furent les instigateurs a été apposée sur la façade de la Maison des Jeunes et dévoilée ce jour-là.



## ► Les travaux de la rue des Costes

### Rue des Costes :

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public concernant cette rue ont été réalisés par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie).

Les nouveaux candélabres d'éclairage public ont été installés. Après les branchements définitifs des différents réseaux, les poteaux devenus inutiles seront enlevés.



## ► Le projet micro-crèche / pôle de services

La Municipalité travaille depuis près de 4 ans pour répondre au besoin d'accueil de la Petite Enfance sur le territoire.

Ce projet aboutit par la construction d'une micro-crèche pouvant accueillir 12 enfants.



Grâce au soutien précieux et efficace du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Protection Maternelle Infantile 65 et après de nombreuses visites de structures d'accueil, ce projet a pu voir le jour.

Il est associé à la création d'un pôle de services comprenant plusieurs locaux qui accueilleront en particulier la zone de gratuité « Le Garage » et le cabinet infirmier hébergé pour l'instant au presbytère. Le permis de construire a été délivré pour réaliser ces constructions sur un terrain situé sur la parcelle section AB n°440.

La recherche de financements a permis de solliciter l'aide des différents partenaires institutionnels : l'État, la Région Occitanie, le Conseil Départemental, la CAF et la MSA. Le taux de subvention se situe entre 70 et 80 % pour un montant d'environ 900 000 € HT.

Après un premier appel d'offres initialement déclaré infructueux, car dépassant largement l'estimation, les nouvelles offres des entreprises candidates ont respecté un montant acceptable pour le budget communal.

Les travaux ont débuté le 12 novembre et la réception des bâtiments est prévue pour juillet 2025, si tout va bien dans le déroulement du chantier.



### **Le mode de gestion de la micro-crèche :**

Une micro-crèche est une petite structure pouvant accueillir 12 enfants qui sont gardés collectivement par des encadrant.e.s salarié.e.s d'un organisme assurant la gestion du fonctionnement.

Pour choisir cet organisme, la Municipalité a lancé une procédure de délégation de service public (DSP). Le choix définitif de la structure gestionnaire se fera prochainement.



## ► Le projet d'itinéraire mobilité douce en Val d'Azun

Dans le cadre de son Projet Mobilité, la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a proposé de relier Arrens à Argelès par un itinéraire sécurisé pour les piétons et les cyclistes. Cette voie permettra de promouvoir une mobilité douce, sécurisée et durable.

L'objectif est d'offrir aux habitants une alternative sécurisée à la RD 918 pour les déplacements quotidiens d'Argelès-Gazost à Arrens-Marsous. Il vise également à valoriser la découverte touristique du Val d'Azun à pied ou à vélo.

Diverses contraintes géographiques, foncières et techniques ont temporairement limité l'ambition du projet initial, aboutissant à une étude de faisabilité pour le premier tronçon : Arrens → Marsous → Aucun.

Cette étude, réalisée par le bureau d'études ADIN/TOPONYMY marque une première étape. Une réunion publique s'est déroulée le 24 juin 2024 à Arrens-Marsous afin de présenter l'avant-projet.

Cet itinéraire propose donc de relier Arrens à Aucun, de la place du Val d'Azun au parking de Las Poueyes, par une succession de tronçons de types **voie partagée (piétons, vélos, véhicules)** et **voie verte (réservée aux piétons et cyclistes)**.

**Voici le projet d'itinéraire proposé concernant notre commune :**

**Tronçon 1 (voie partagée) :** place du Val d'Azun → rue du Pradet → place du Balaitous → rue d'Aoussious → entrée de la base de loisirs

**Tronçon 2 (voie verte) :** base de loisirs → passerelle de la piscine → parking → RD 918 → passage piétons du camping Mialanne → chemin rural des Eschaous (derrière la MAS)  
*Le long de la départementale, la voie verte prévue longe la RD 918 en empruntant l'emprise du trottoir actuel et celle du bas-côté disponible.*

**Tronçon 3 (voie partagée) :** rue du Canau → rue Marque-de-Dessus → passage piétons devant l'église de Marsous → rue Saint-Martin → rue du Gerrit

**Tronçon 4 (voie verte) :** chemin du Gerrit → limite commune d'Aucun  
*(Sur le chemin du Gerrit, la circulation des engins agricoles sera autorisée.)*

Cet itinéraire traverse par deux fois la route départementale : ces traversées doivent être aménagées pour sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes.

Sur la commune d'Aucun, l'itinéraire traverse le bas du village (en voie partagée), puis emprunte le chemin de Pé de Bié (en voie verte) jusqu'au parking de Las Poueyes.

**Le coût de ce projet étant conséquent, la réalisation de cet itinéraire est maintenant conditionnée à l'obtention de financements de la part des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...). La répartition du reste à charge entre la Communauté de Communes et les communes concernées est également en discussion.**

## ► Le point sur d'autres projets en cours

### - Le remplacement du chauffage de l'école :

Le système de chauffage de l'école, actuellement assuré par une chaudière au fuel, doit évoluer vers l'installation d'une chaudière bois à granulés.

Ces travaux, qui devaient être réalisés avant cet hiver, ont pris du retard. Ils sont donc reportés en 2025. L'appel d'offres sera très prochainement lancé.

***Le manque de logements locatifs à l'année est un problème récurrent sur notre Commune, comme sur tout le territoire des vallées des gaves et plus largement sur les zones touristiques. Afin de tenter de compenser cette situation, la Commune recherche des solutions et explore différentes pistes.***

### - La réhabilitation des logements de la mairie :

Ce projet prévoit de réhabiliter les logements situés dans le bâtiment de la Mairie. L'un d'entre eux, situé dans la partie gauche nécessite une rénovation énergétique, comme d'ailleurs tout le bâtiment. Les trois autres appartements, dans la partie droite côté route du Soulor, devront également être réhabilités, car inhabités depuis de nombreuses années.

Afin de lancer ce projet, la Commune a sollicité la société ENERGECO pour réaliser une étude concernant la faisabilité de la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements du bâtiment de la Mairie.

Les premiers relevés topographiques ont été réalisés et l'étude se poursuivra en 2025 pour construire et avancer sur ce projet qui permettra d'augmenter le parc locatif des logements communaux.



### - Le projet de l'ancien hôtel de l'Edelweiss :

Pour rappel, la Commune a fait l'acquisition de l'ancien hôtel de l'Edelweiss, avec le soutien financier de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF), dans le but d'aménager dans ce bâtiment des logements locatifs à l'année, dont une partie serait destinée à l'accueil de personnes âgées autonomes.

Pour mener à bien cette réhabilitation, la Commune et l'EPF ont sollicité l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (OPH) qui doit inclure ce projet dans son programme.

L'OPH est régulièrement sollicité par la Commune pour que la réalisation de ces logements se concrétise le plus rapidement possible. Cependant, les réalités budgétaires des bailleurs sociaux comme l'OPH ralentissent l'aboutissement des projets.



## ► Les outils de communication de la Mairie

Comment savoir ce qui se passe au village et quelles sont les décisions et projets du Conseil municipal ? Plusieurs outils sont utilisés, chacun ayant ses spécificités :



### **Le bulletin municipal :**

édité 2 fois par an, il est distribué dans les boîtes aux lettres et touche ainsi l'ensemble des habitants. Il est également disponible en ligne sur notre site internet à l'onglet « **Municipalité / Informations communales / La communication municipale** », idéal pour retrouver les anciens numéros.

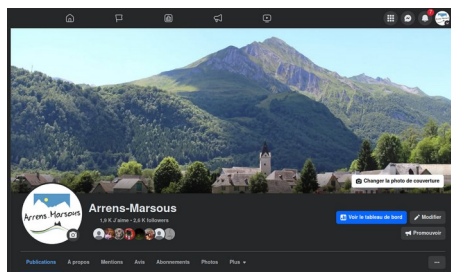
Le format permet de présenter en détail les projets en cours, les actions prévues, les activités associatives... Le numéro de juin détaille le budget voté en avril.



### **Le site internet (<https://www.arrens-marsous.fr/>) :**

vitrine de la Commune, plusieurs onglets sont mis à jour aussi souvent que nécessaire pour vous apporter les dernières informations. Dans la page « **Municipalité** », vous trouverez « **Les comptes-rendus des conseils municipaux** » et les tous les bulletins dans la partie « **La communication municipale** ».

En bas de la page d'accueil, la rubrique « **Fil Infos** » regroupe les annonces officielles (consultation publique, fermeture de route, jobs, formations...). L'onglet « **Agenda** » regroupe les événements sportifs et culturels annoncés, dont le programme du cinéma.



### **La page Facebook :**

(<https://www.facebook.com/ArrensMarsous>)

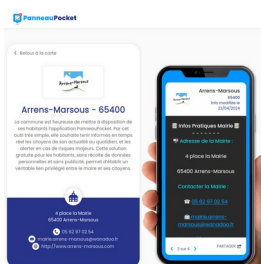
média très réactif, mais ne touchant qu'une partie des habitants, il sert à rappeler les animations de la semaine (ou de la quinzaine), répercuter certaines publications de la Communauté de Communes ou de la Préfecture, multiplier les contacts pour la diffusion d'informations telles que les

offres d'emploi, et communiquer en temps réel sur des actualités municipales, comme le démarrage des travaux de la micro-crèche dernièrement.



### **L'agenda culturel :**

dépliant trimestriel distribué dans les boîtes aux lettres pour toucher l'ensemble des habitants, il annonce comme son nom l'indique, les animations culturelles à venir. Sa création a été décidée pour diminuer le nombre de boîtages très gourmands en temps et informer malgré tous les habitants non connectés à Facebook ou internet en général.



### **L'application Panneau Pocket :**

(à télécharger sur votre smartphone)

nouvel outil réservé à la communication des informations impactant votre quotidien et/ou ayant trait à la sécurité, comme les coupures d'eau et d'électricité, les fermetures de route, les alertes météo, les relevés de compteurs...

## ► Le prix de l'eau

La Commune assure la distribution de l'eau. Elle doit faire face aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements et aux investissements indispensables pour maintenir la qualité de ses services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Elle fixe donc les tarifs en fonction du niveau d'équipement nécessaire et des services rendus.

Nous parlons du « prix de l'eau » alors que cette terminologie est inexacte puisque l'eau est offerte par la nature. Ce que nous payons correspond à l'ensemble des services rendus aux utilisateurs. Il est donc plus juste de parler du « **prix des services de l'eau** ». Sur nos factures, apparaissent donc trois postes distincts :

### **1. La distribution de l'eau**

Il s'agit du coût de toutes les étapes nécessaires à l'obtention d'une eau de qualité : prélèvement de l'eau dans la ressource (captages), traitement pour la rendre potable (chloration), stockage (réservoirs), acheminement jusqu'au domicile (canalisations).

### **2. La collecte et traitement des eaux usées**

Après avoir été utilisée, l'eau est évacuée (réseau d'égouts), puis collectée et traitée (station d'épuration), avant son retour dans le milieu naturel. Ce poste n'apparaît sur la facture de l'abonné que si celui-ci est raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

***Chacun de ces 2 postes comporte une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation). La part variable dépend de la consommation de chaque usager. Le montant de la partie fixe est indépendant de la consommation individuelle. Il finance les investissements réalisés et la maintenance de toutes les infrastructures. Ce sont les "coûts fixes" des services eau potable et assainissement collectif répartis équitablement sur toutes les factures, car non liés à la consommation des usagers.***

### **3. Les organismes publics**

Les Agences de l'Eau perçoivent des redevances (lutte contre la pollution et modernisation des réseaux) auprès des usagers des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif. Elles redistribuent une partie de cet argent collecté sous forme d'aides aux collectivités pour améliorer ces réseaux.

### **Pourquoi existe-t-il des variations de prix d'une commune à l'autre ?**

Tout s'explique par les investissements réalisés par la collectivité, mais aussi par les contraintes géographiques. Les coûts d'investissement et d'exploitation par habitant des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif d'une commune de montagne sont beaucoup plus importants que ceux supportés par une ville située en zone de plaine.

***Le coût de ces services de l'eau est important. La Municipalité a fait le choix, depuis de nombreuses années, de ne pas le répercuter totalement aux usagers. Ainsi, l'équilibre du budget « Eau & Assainissement » est assuré par le versement d'une subvention d'exploitation annuelle depuis le budget principal de la Commune. En 2024, cette subvention s'élève à 165 300 €, soit environ 40 % du budget d'exploitation prévisionnel.***



## ↳ Des précisions sur le montant des factures d'eau de 2023 et 2024 :

Depuis le 1er janvier 2023, suite à la modification du contrat annuel qui nous lie à Suez Eau France, la Commune a repris directement la gestion du relevé des compteurs d'eau et de la facturation du service Eau et Assainissement.

**En 2023**, année de mise en place du service « facturation » au niveau communal, les Services techniques ont procédé à un relevé entre mai et août, en fonction des secteurs de la commune, ce qui a engendré une seule facture annuelle.

**Pour 2024**, deux factures ont été émises :

- en juillet, une première facture représentant 6 mois de **consommation estimée**, soit 50 % de la consommation figurant sur le relevé de 2023 ;
- en novembre, une seconde facture basée sur le **relevé des compteurs** réalisé en octobre 2024 qui fait donc apparaître votre consommation réelle entre les 2 relevés, celui de 2023 (ancien index) et celui d'octobre 2024 (nouvel index), l'estimation de juillet étant soustraite de cette consommation.

Compte tenu des dates de ces relevés, la facture unique de l'année 2023 représentait environ **8 à 10 mois de consommation**, alors que les 2 factures de 2024 (estimatif de juin et relevé d'octobre) correspondaient à environ **16 à 14 mois de consommation**. Cela a donc engendré un déséquilibre entre les deux années et donc des montants plus élevés pour l'année 2024.

Ce décalage était annoncé dans le bulletin du mois de décembre 2023. En 2025 et les années suivantes, les relevés de compteurs se feront régulièrement en octobre. Ainsi les factures seront de nouveau établies sur la base de votre consommation annuelle.

## ↳ Des augmentations appliquées depuis le 1er janvier 2023 :

- En 2023, l'abonnement eau est passé de 44 €/an à **54 €/an** (l'abonnement assainissement restant inchangé à **30 €/an**).
- Puis en 2024, le prix du m<sup>3</sup> est passé de 0,90 € à **1 €** pour l'eau et l'assainissement .

### ↳ Récapitulatif de l'évolution des tarifs sur 3 ans :

		2022	2023	2024	Variation
Eau potable	Part fixe : abonnement →	44 €	54 €	54 €	+ 10 €
	Part variable : prix au m <sup>3</sup> consommé →	0,90 €	0,90 €	1 €	+ 0,10 €
Assainissement	Part fixe : abonnement →	30 €	30 €	30 €	=
	Part variable : prix au m <sup>3</sup> traité →	0,90 €	0,90 €	1 €	+ 0,10 €
Agence de l'Eau	Lutte contre la pollution : redevance au m <sup>3</sup> →	0,33 €	0,33 €	0,33 €	=
	Modernisation des réseaux : redevance au m <sup>3</sup> →	0,25 €	0,25 €	0,25 €	=

### ↳ Voici l'évolution sur 3 ans des montants facturés pour des consommations annuelles de 50 et 100 m<sup>3</sup>, avec la variation du montant total et du prix au m<sup>3</sup> de 2022 à 2024 :

		2022	2023	2024	Variation
Pour une consommation de 50 m <sup>3</sup> :	montant total facturé →	193 €	203 €	213 €	+ 20 €
	prix au m <sup>3</sup> →	3,86 €	4,06 €	4,26 €	+ 0,40 €
Pour une consommation de 100 m <sup>3</sup> :	montant total facturé →	312 €	322 €	342 €	+ 30 €
	prix au m <sup>3</sup> →	3,12 €	3,22 €	3,42 €	+ 0,30 €

**! Sur vos factures, le prix de revient au m<sup>3</sup> indiqué est calculé hors abonnement.**

## ► Un focus sur les estives communales

La gestion des estives communales est assurée par la Commune qui perçoit les redevances versées par les transhumants extérieurs et fixées par le Conseil municipal, pour un montant total d'environ 35 000 €. Les éleveurs de la Commune en sont exonérés.

En plus de ces redevances, une autre aide est versée à la Commune en sa qualité de gestionnaire d'estives. Elle provient d'une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC), grâce à la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Europe.



Cette MAEC concerne l'estive de Pourgue, située dans le massif du Gabizos, pour une surface de 480 hectares. Elle permet de bénéficier d'une aide de 21 000 € par an.

Souscrite pour une durée de cinq ans, sur la période 2023-2027, elle permet de bénéficier de ce montant, en contrepartie de pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement sur cette estive vaste, accessible et donc attractive.

L'enjeu principal de cette MAEC est la préservation des milieux agropastoraux qui repose sur un équilibre fragile. Pour cela, le gestionnaire qu'est la Commune veille en particulier au respect du nombre de têtes de bétail (« le chargement ») présent sur cette estive.

## ► Des informations en bref

### La fréquentation de l'école :

Le nombre d'élèves inscrits à l'école d'Arrens-Marsous croit régulièrement depuis quelques années, passant de 57 à la rentrée 2020 à 72 pour celle de 2024, pour les 3 classes.

Cela dénote une bonne dynamique démographique et l'attractivité de notre commune, rendant d'autant plus nécessaire une réflexion sur l'offre de logements à l'année et sur l'amélioration des locaux scolaires accueillant également le centre de loisirs.

### Une nouveauté pour les illuminations de Noël :

Pour les fêtes, des systèmes de jeux de lumières ont été installés sur les églises d'Arrens et de Marsous.

Economes en énergie, ils complètent les illuminations existantes en permettant la projection de motifs animés sur les deux édifices.





## Les plages de dépôt de Marsous :



Le PLVG, en charge de l'entretien des plages de dépôt construites à Marsous pour protéger le village contre les inondations, a procédé au curage des deux aménagements du 31 octobre au 12 novembre dernier.

Si côté Lingé le travail a été facile et rapide, la plage de dépôt de la Coustette a posé des difficultés d'accès pour les différents engins utilisés, ce qui a entraîné une augmentation non négligeable des délais d'intervention.



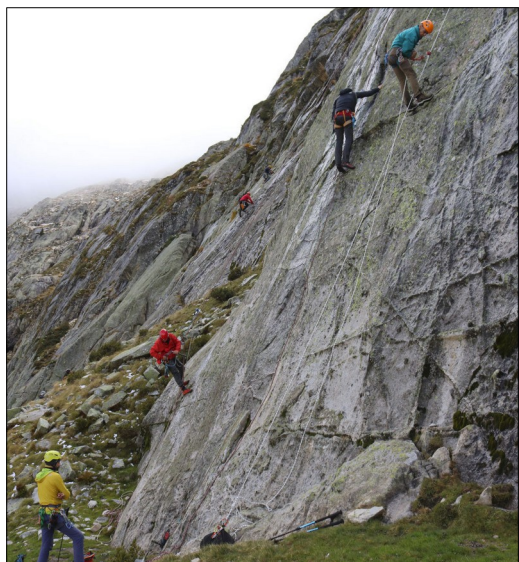
## La reprise des travaux sur la route du Soulor :

La seconde phase des travaux de confortement de la route du Soulor a débuté au cours du mois de novembre. Il s'agit de restaurer la chaussée endommagée à son gabarit initial d'avant le glissement de terrain.

Durant la durée (estimée à 4 mois environ) de ce chantier mené à l'initiative du Conseil Départemental, la circulation alternée sera maintenue, dans la limite des impératifs de l'entreprise.



## La réhabilitation des voies-école d'escalade du Larribet :



L'association des Grimpeurs des Gaves, le CAF Lourdes-Cauterets et le Comité Territorial 65 de la FFME souhaitaient rééquiper et sécuriser la falaise école située à proximité du Refuge de Larribet.

Ce site étant situé à la fois sur le territoire de la Commune et dans le Parc national, les Grimpeurs des Gaves ont demandé et obtenu les autorisations d'intervenir en ce lieu.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés cet automne lors d'un stage de formation d'équipeurs organisé par les Grimpeurs des Gaves et encadré par le guide de haute montagne Patrice Fauret.

Un topo réactualisé est en préparation.



## ► Des informations de la Communauté de Communes



L'actualité 2025

### de l'intercommunalité

#### De nouveaux espaces d'accueil au centre aquatique intercommunal « Lau Folies » à Lau Balagnas !

De tout nouveaux bâtiments et des parkings sont en cours de construction afin d'améliorer les conditions d'accueil des baigneurs mais aussi de rendre tous les espaces accessibles, mis aux normes et conformes à la fréquentation des lieux, notamment en été.

L'entrée du bâtiment, les vestiaires, douches et sanitaires vieillissants vont laisser place à des pièces modernes et lumineuses, des services tous confort, des accès facilités, mais aussi des espaces pour le personnel et le club de natation. Ces restructurations vont permettre de mettre en œuvre une stratégie énergétique écologique et durable.

La première étape de cette réhabilitation sur la partie d'accueil d'été sera achevée en juin de cette année. L'objectif pour la CCPVG est de permettre l'accès aux usagers tout au long des travaux.



#### Les équipements sportifs ; Une nouvelle compétence pour la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)

La CCPVG qui gère déjà le complexe sportif du Sailhet avec le centre aquatique à Lau-Balagnas et le gymnase de Luz-St-Sauveur (qui a déjà fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2024), a établi une liste de critères pour définir l'intérêt communautaire et structurant de certains équipements sportifs du territoire (utilisés notamment par les clubs, associations et établissements scolaires de plusieurs communes).

Ainsi les gymnases, courts de tennis couverts (en projet), terrains de football et de rugby d'Argelès-Gazost et de Pierrefitte-Nestalas, deviennent des équipements intercommunaux.

La communauté de communes a d'ores et déjà programmé des travaux de rénovation et de modernisation afin d'améliorer les conditions de pratique et d'adapter l'offre aux besoins des utilisateurs.

Ces dépenses sont inscrites au PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) de la CCPVG qui permet d'étaler le coût des investissements sur 5 ans sur la base de perspectives financières réévaluées chaque année en fonction des subventions accordées.

En parallèle, elle souhaite se doter d'une politique sportive communautaire pour soutenir les clubs et développer la pratique de sports pour tous (sport-santé) sous réserve de l'accord des 46 communes membres.





## DES AIDES POUR L'HABITAT



### UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire occupant de votre logement ou bailleur, le Guichet Rénov' Occitanie Hautes-Pyrénées est votre porte d'entrée pour toutes les aides en faveur de l'amélioration de l'habitat. En fonction de vos ressources ou de la nature de votre projet, il pourra vous orienter vers SoliHa, mandaté par la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, pour vous accompagner dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Selon la nature de vos travaux (réaliser des économies d'énergie, réhabiliter/rénover un logement insalubre ou adapter le logement pour le maintien à domicile), vous pourrez bénéficier d'aides financières de l'ANAH, du Département et de la CCPVG ainsi que d'une avance de subvention Procivis. **Permanence sur rendez-vous au 05 31 74 36 65 - le 1er mardi du mois de 9h à 12h à Argelès-Gazost**



### UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON PREMIER LOGEMENT

La CCPVG attribue une subvention aux ménages sous conditions de ressources.

Cette aide forfaitaire de 4000 € est majorée de 1000 € pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants mineurs au jour de la demande (avec une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans).

**La demande d'aide doit être formulée auprès de la communauté de communes avant la signature de l'acte authentique ou le démarrage de la construction ► rendez-vous sur [ccpvg.fr](http://ccpvg.fr)**

*L'aide à la primo-accession sera versée dans la limite des crédits budgétaires annuels disponibles.*



### UNE AIDE AUX TRAVAUX

L'aide à l'acquisition de son premier logement est **cumulable avec l'aide de 2000 € que la CCPVG peut octroyer dans le cadre de l'OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour les travaux d'amélioration de l'habitat ancien.

## CONSTRUCTION & TRAVAUX

**Pour demander un permis de construire ou déclarer des travaux ;**

**► Rendez-vous sur [e-permis.fr](http://e-permis.fr) : un service en ligne pour réaliser les demandes d'autorisation d'urbanisme.**

La communauté de communes gère le service ADS (Autorisation droit du sol) pour 38 communes adhérentes et instruit les demandes enregistrées sur [e-permis.fr](http://e-permis.fr). En savoir + sur [ccpvg.fr](http://ccpvg.fr)



## Le Pass-déchèterie :

Depuis le 1er octobre 2024, les déchèteries du territoire de la CCPVG sont accessibles aux particuliers uniquement avec le PASS (depuis le 1er juin pour les professionnels).

Le PASS DÉCHÈTERIES est un QR Code unique par foyer qui peut être téléchargé sur plusieurs téléphones ou imprimé en plusieurs exemplaires, pour que chaque membre du foyer puisse en disposer.

Ce PASS autorise 36 passages par an et par foyer. Il sera remis à zéro au 1er janvier 2025 et recredité de 36 passages pour l'année. Les passages non utilisés ne sont pas reconduits d'une année sur l'autre.

## L'aménagement du col du Soulor :

La Communauté de Communes du Pays de Nay, maître d'ouvrage, et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, travaillent conjointement depuis 2016 sur un projet de requalification paysagère et architecturale du col du Soulor.

Ce projet a pour objectifs :

- de dégager l'espace du haut du col et d'intégrer dans le paysage pastoral les deux sites de stationnement : parkings du col et de la Tachouère ;
- de réhabiliter le bâtiment « chalet d'Arbéost » en lieu d'accueil montagnard polyvalent (accueil touristique, lieu d'interprétation) ;
- de développer une scénographie de découverte et d'interprétation ludique du site autour des thématiques identitaires du col (pastoralisme, observation de oiseaux) avec une approche artistique.

Les travaux de structuration des espaces parkings (construction de murets) sont achevés, la réhabilitation du « chalet d'Arbéost » avec l'implantation de toilettes sèches sont en cours ; restera les aménagements paysagers, la signalétique et la mise en place des chemins d'interprétation.



*Travaux sur le site du « chalet d'Arbéost » ... et sur le site de la « Tachouère »*



## ► Des informations utiles

**La bibliothèque** : située à la Maison de la Vallée, elle est ouverte le mercredi, de 15h00 à 18h00 et le samedi, de 10h00 à 12h00.

### Les séances de cinéma :

Salle de projection à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, le mardi et le jeudi, à partir de 18h00 ou 20h30.

(→ *L'horaire de 18h00 concerne les films destinés au jeune public.*)

- Hors vacances scolaires, le vendredi, à partir de 20h30.

Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €

### Les dates et heures d'ouverture à connaître :

- **la Mairie** : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou [mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr](mailto:mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr)

- **l'Agence Postale Communale** : du mardi au samedi de 9h00 à 11h50.

- **Le guichet France Services** : le mardi et le mercredi de 13h00 à 15h30,  
le jeudi de 16h00 à 18h00, le vendredi de 13h00 à 15h00 et le samedi de 12h00 à 13h00

- **la Déchetterie d'Arrens-Marsous** :

Les lundis, jeudis et samedis, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

- **la collecte des déchets** :

**Ordures ménagères** ► le mardi / **Tri sélectif** ► le vendredi

